

Conditions générales de vente JEREMIAS France SAS

COMMANDE

Toute commande fait l'objet d'une confirmation de commande de la part de JEREMIAS France SAS. Sans accord écrit contraire de notre part, nos conditions générales de vente s'appliquent systématiquement. L'annulation d'une commande par le client ne nous sera opposable que sous réserve de notre accord exprès et pourra entraîner le droit au remboursement des frais déjà engagés.

LIVRAISON

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le moyen de transport utilisé. Dès lors, il appartient à l'acheteur de faire les réserves éventuelles auprès du transporteur dans un délai de 3 jours suivant la date de réception des marchandises conformément aux dispositions de l'article L133-3 du Code de Commerce. Les frais de transport sont à la charge exclusive de l'acheteur. JEREMIAS France SAS s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter les délais de livraison confirmés par nous-mêmes. Tout retard dans la livraison, quelle qu'en soit l'origine, ne pourra cependant justifier l'annulation de la commande ainsi que le droit à une quelconque indemnisation ou pénalité de retard. JEREMIAS France SAS se réserve le droit de différer, suspendre ou annuler nos engagements pour tout cas de force majeure ou événement indépendant de notre volonté.

RÉCLAMATION

L'acheteur vérifiera, au moment de la livraison, la conformité de la marchandise par rapport à sa commande. Toute réclamation devra être effectuée sous 48 heures suivant la date de livraison auprès de nos services.

RETOUR DE MARCHANDISES

Toute demande de retour doit faire l'objet d'un accord préalable de JEREMIAS France SAS. Ce retour de matériel entraîne une décote sur le prix d'achat lié aux frais de contrôle et de reconditionnement des produits. Cette décote sera notifiée par JEREMIAS France SAS au moment de la demande de retour du matériel. Les conditions précises de retour sont disponibles auprès de Jeremias France.

PAIEMENT

Sauf clauses contraires stipulées dans les conditions particulières de la commande, les prix indiqués sur le tarif en vigueur à la date de la commande sont fermes. En cas de conditions particulières ayant prévu un règlement par effet de commerce, celui-ci, qui doit être adressé dans les 48 heures, ne porte ni dérogation ni novation à la clause attributive de juridiction.

A défaut de conditions de règlement particulières entre les parties, nos factures, pour lesquelles aucun escompte n'est accordé, sont payables comptant par virement à réception de facture Pro-forma. Les règlements doivent être adressés à JEREMIAS France SAS. (22 allée des artisans – 69210 LENTILLY)

En cas de non-paiement à l'échéance d'une seule facture, ou d'une partie d'une facture, JEREMIAS France SAS se réserve la faculté de résilier, sans autre avis, l'ensemble des commandes en cours au jour de la constatation de l'impayé. Le paiement de toutes les autres sommes dues deviendra immédiatement exigible.

Des intérêts de retard seront dus de plein droit en cas de non-paiement d'une seule facture ou d'une partie d'une facture à l'échéance au taux de 0,75% par mois appliqué sur le montant HT de la facture. En outre, tout retard de paiement donnera lieu à l'application de l'indemnité forfaitaire de 40 Euros prévue aux articles L 441-3, L 441-6 et D441-5 du Code de commerce, ce sans préjudice du droit du vendeur à réclamer réparation de son entier dommage.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du Code Civil.

L'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction et devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance contre la perte, le vol ou la destruction. En cas de non-paiement d'une seule échéance, la restitution des marchandises livrées pourra être réclamée par le vendeur, y compris en cas de procédure collective de l'acheteur. Le vendeur conservera à titre de clause pénale les acomptes qui auraient pu être versés préalablement à la résiliation du contrat qui interviendra dès la date de revendication des marchandises. Dans le cas où les marchandises auraient été livrées et/ou installées chez le client final avant leur complet paiement, nous pourrions exercer notre droit de revendication sur le prix de revente et nous pourrions à ce titre réclamer paiement directement au client final.

GARANTIE

La responsabilité de JEREMIAS France SAS est limitée au remplacement pur et simple des marchandises comportant un vice inhérent à elles-mêmes dans le cadre de la garantie légale des vices cachés.

En cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des conseils d'installation, aucune garantie ne sera due. L'acheteur reconnaît avoir été informé des conseils d'utilisation et d'installation de nos marchandises.

CONFIDENTIALITÉ

Le vendeur s'engage vis-à-vis de l'acheteur qui lui-même s'engage vis-à-vis du vendeur à garder les informations, de quelque nature qu'elles soient, qui auront pu être communiquées au cours des négociations précontractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution de la commande. Le vendeur garantit qu'à sa connaissance la marchandise livrée ne contrevient pas les droits d'un tiers en matière de propriété intellectuelle et industrielle.

JURIDICTION

Les conditions générales et éventuellement les conditions particulières de tout contrat passé entre l'acheteur et le vendeur sont régies par le droit français.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend qui pourrait éventuellement survenir. A défaut, le règlement du litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon (France), statuant s'il y a lieu en référé, à l'exclusion de toute autre juridiction.